



Les inscriptions se font via le lien « rentrée 2018-2019 » dans le mail d'envoi

Rueil-Malmaison, le 21 mai 2019

LE PARENT CORRESPONDANT

Soucieux de renforcer la relation entre enseignants et parents, le Collège Saint-Charles Notre-Dame a mis en place des **parents correspondants de classe**.

Le parent-correspondant (1 ou 2 par classe) est désigné pour un an en début d'année scolaire.

- Il est à la disposition de toutes les familles de la classe.
- Il assiste aux conseils de classe du 1^{er} et 2^{ème} trimestre, transmet les interrogations et les attentes des familles. Il rédige un compte rendu du conseil de classe, transmis au chef d'établissement, et qui est disponible sur le site « Vie Scolaire » quelques jours après le conseil de classe.
- Il est en lien avec le professeur principal de la classe.
- Il connaît l'établissement et son projet.

Pour un bon fonctionnement, il est indispensable que chaque classe puisse identifier ses parents-correspondants dès la première réunion de parents. Les candidatures doivent être connues dès maintenant, en remplissant la fiche n°3. Le chef d'établissement procède au choix des parents correspondants, qui sont avertis de leur charge à la rentrée. En fonction du nombre de candidatures, les parents qui se proposent ne sont pas toujours parents-correspondants de la classe de leur enfant mais peuvent l'être dans une autre classe de même niveau.

La charte du parent correspondant est remise à chaque parent correspondant pour signature courant septembre, et une réunion expliquant le rôle du parent correspondant est prévue dans le courant du mois de novembre.